



CONVENTION FOYER DE ST HUGUES DE CHARTREUSE
Année 2014/ 2015

Le Président du Foyer de Ski de Fond de St Hugues : M.Nicolas DUCASTEL et l'(les) enseignant(s)

 de l'école.....acceptent les modalités suivantes :

1. Les sorties de ski auront lieu aux dates et heures suivantes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Le Foyer de ski de Fond mettra à disposition de l'école :

Du matériel

..... paires d'équipement jeune.
 paires d'équipement adulte.
 atelier Biathlon laser No Risk

PAR SEANCE

Des moniteurs

.....moniteurs pour 2 heures
 (au tarif de 71 €/2 heures)

PAR SEANCE

3. En cas d'annulation, l'école informera le Foyer l'avant veille avant 16H sauf en cas de bulletin d'alerte météo (voir paragraphe 4 du bulletin d'inscription).
4. En cas de non respect de ce délai, les séances seront facturées à hauteur de 50 % de leurs coûts (location matériels, Moniteurs).
5. Report des séances ; Si les séances programmées à St Hugues ne peuvent être effectuées, elles seront reportées au Col de Porte ou reprogrammées en fonction du calendrier, en concertation avec l'école ou le collège.
6. La prise en charge des élèves par le moniteur se fait devant le Foyer, au départ des pistes, une fois les enfants équipés.

SIGNATURES ET CACHETS

Le Président du Foyer de ski de fond :
 Date.....

Le, les enseignants :
 Le directeur :
 Date.....